

André HATZ

174 route de Sélestat
67140 Gertwiller

e-mail andre.hatz@wanadoo.fr
tél. +33 3 88 08 00 27
portable +33 6 82 02 69 79

Gertwiller, le 1^{er} février 2023

Madame Chantal JOUANNO,
Présidente de la Commission Nationale du Débat Public
Mesdames et Messieurs les Membres de la CNDP
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
(envoi par courrier électronique)

avec copies à :

- **Madame Yaël BRAUN-PIVET,** Présidente de l'Assemblée Nationale
yael.braun-pivet@assemblee-nationale.fr
- **Monsieur Gérard LARCHER,** Président du Sénat
g.larcher@senat.fr

Objet : Contribution au débat public sur les nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 et le projet Penly organisé par la CNDP

Madame la Présidente Chantal JOUANNO,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Nationale du Débat Public,

Je tiens par la présente à vous remercier pour les efforts que vous avez entrepris pour l'organisation d'un débat public, que vous auriez aimé réellement démocratique, sur le projet de nouveaux réacteurs nucléaires dits EPR2, à Penly et ailleurs.

Mais je dois malheureusement constater que ce débat est fortement biaisé :

- D'une part, parce qu'il a été organisé non pas avant mais après les déclarations de Président de la République Emmanuel MACRON qui, dans un discours solennel et savamment orchestré, avait annoncé dès le mois de février 2022 la construction de six EPR2, avec option pour huit autres. Message dès lors considéré par les médias, et donc par l'opinion publique, comme La Parole Divine !
- D'autre part, parce qu'il s'avère que ce « débat public » est avant tout devenu, pour les maîtres d'ouvrage de l'industrie nucléaire, une gigantesque opération de communication destinée à mettre en scène une pseudo « acceptabilité sociale du projet ». Il offre ainsi une tribune à certaines parties prenantes ainsi qu'à l'association « Les Voix du Nucléaire » que ces mêmes maîtres d'ouvrage subventionnent largement par ailleurs, c'est de notoriété publique.
- Ensuite, parce que ce débat n'a de loin pas reçu toute la publicité qu'il aurait méritée, de nombreux médias donnant notamment et incessamment la parole aux défenseurs de l'atome, alors même que l'actualité du Débat Public devrait – comme c'est le cas pour d'autres exercices démocratiques – imposer un équilibre des temps de parole durant toute la période de consultation. Combien de Français ignorent même qu'ils peuvent s'exprimer !

- Parce que Madame la Première Ministre Élisabeth BORNE a, elle-même, rappelé la volonté du Président de la République d'un « **déploiement à marche forcée du nucléaire** » en taisant délibérément la nécessité d'une prise en considération du Débat Public.
- Parce que, dans la continuité, Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition Énergétique a déposé au nom de Madame la Première Ministre Elisabeth BORNE, un Projet de loi au Sénat, intitulé « **PROJET DE LOI relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes** » enregistré au Sénat le 2 novembre 2022. En déposant ce projet de loi, qui plus est en « procédure accélérée » avant même la fin du Débat Public que vous organisez, **le Gouvernement a délibérément piétiné l'exercice démocratique proposé par la CNDP aux citoyens.**
- Parce que Monsieur le Président du Sénat Gérard LARCHER (également en copie) a méprisé à son tour le Débat Public, en ne différant pas jusqu'à l'issue dudit Débat Public l'examen du projet de loi présenté par Madame PANNIER-RUNACHER au nom de Madame la Première Ministre. Les débats au Sénat ont notamment eu lieu le 17 janvier 2022, donc plus d'un mois avant le terme prévu pour le Débat Public.
- Parce que, de surcroît, le Sénat a adopté des dispositions allant bien au-delà du sujet de la construction des EPR2, constat étant fait qu'il a même délibéré en faveur de l'abandon du plafond de 50% de nucléaire dans notre mix énergétique.
- Parce que le Président MACRON réunit dès ce prochain vendredi 3 février 2023 un « **Conseil sur le nucléaire pour fixer sa feuille de route** » (communiqué AFP du 30 janvier 2023) sans, là non plus, attendre le rendu de la consultation de la CNDP que vous organisez actuellement.
- Parce que, enfin, par décision n°2022/147/Place du Nucléaire/1 du 21 décembre 2022 vous avez purement et simplement rejeté la demande de saisine que « plus de 60 députés » (en l'occurrence 113 députés) avait sollicitée par courrier du 25 octobre 2022 adressé à la CNDP. Vous avez certes motivé votre refus par le fait incontestable que « le discours du Président de la République objet de la saisine ne peut pas être considéré comme l'élaboration d'un projet de réforme relatif à une politique publique au sens de l'article L 121-10 du code de l'environnement ». Et, dans la forme, votre refus se comprend. **Mais deviez-vous pour autant mépriser la demande sur le fond ?** Ces députés vous saisissaient pour l'organisation d'un Débat Public relatif à la place du nucléaire dans le système énergétique de demain et... l'intérêt du sujet semble vous avoir ainsi totalement échappé ! C'est affligeant. **Vous auriez a minima dû proposer un nouveau débat.**
- Parce qu'il ressort de tout ce qui précède un mépris total :
 - **De l'article 7 de la Charte de l'Environnement** qui dispose que « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » Ce mépris est avéré, dès lors que le Gouvernement et l'Assemblée n'attendent pas la fin de la consultation des personnes pour agir en vue d'un « **déploiement à marche forcée du nucléaire** ».
 - **De la Convention Aarhus signée le 25 juin 1998** par trente neuf États (dont la France) et notamment des dispositions relatives à « La participation du public au processus décisionnel ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, lors d'enquêtes publiques, ou de l'élaboration de plans d'actions nationaux comme de décisions locales) » ; il faut d'ailleurs particulièrement s'interroger sur le respect de cette convention, dès lors que certains EPR2 pourraient être construits non loin de frontières avec des pays voisins (par ex. ceux en Vallée du Rhône).

- **De la Convention d'Espoo** sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontier : quelle consultation publique a été initiée par la CNDP pour évaluer l'impact sur l'environnement des EPR2 en coordination avec les populations des pays riverains, dont chacun sait qu'elles subiraient, elles aussi, les conséquences d'un éventuel accident majeur ? Les populations des pays voisins sont tout autant concernées que les citoyens français, la consultation doit être élargie en leur direction, coordonnée en conséquence et donner lieu à une publicité par-delà nos frontières.

Voici donc pour le cadre général.

La situation anti-démocratique est tellement grave que je m'interroge de savoir si vous ne devriez pas, vous Madame la Présidente de la CNDP dont je respecte le sincère engagement, ainsi que l'ensemble des Membres de votre Commission Nationale du Débat Public, présenter votre démission collective.

Non pas que vous auriez commis de lourdes fautes, mais pour protester du fait que Monsieur le Président de la République ne soit pas intervenu auprès de Madame la Première Ministre pour exiger qu'elle retire sans délai toutes les propositions de loi, ainsi que toutes les directives de tous ordres, prises par son Gouvernement pour d'un « déploiement à marche forcée du nucléaire » au mépris de la procédure de consultation de la CNDP !

D'ores et déjà, considérant que « **malgré les efforts et alertes des organisateurs du débat public, le gouvernement s'est employé à saper le travail de consultation pour mieux faire passer en force son programme nucléaire, en particulier à travers le projet de loi d'accélération du nucléaire** », la fédération Réseau Sortir du Nucléaire et l'association Greenpeace, qui avaient initialement décidé en conscience de participer activement au débat, se sont retrouvés en situation de devoir y renoncer et d'en « claquer la porte » : <https://www.sortirdunucleaire.org/Debat-public-sur-le-nucleaire-le-Reseau-Sortir-du>

Pour ce qui est du fond, et bien que je m'attende à ce que le Gouvernement méprise mon point de vue comme il méprise l'avis de tous les citoyens qui ne pensent pas comme lui :

Je refuse totalement le projet de constructions de nouveaux réacteurs nucléaires (EPR2 ou autres) :

1) parce qu'il existe d'autres solutions que le nucléaire pour répondre à notre besoin d'électricité, dès lors que l'on combine :

- Les économies d'énergies
- Les énergies renouvelables (qui font leurs preuves dans de nombreux autres pays européens)
- Les synergies entre les réseaux de distribution européens.

2) parce qu'il ressort clairement des études menées par Négawatt, par l'Ademe et par RTE qu'il **est possible de se passer du nucléaire selon une sortie progressive et déterminée. Chacune de ces études a développé un scénario au moins aboutissant à cette conclusion !**

3) parce que 700 études scientifiques au niveau mondial montrent qu'on peut aller vers 100% de renouvelable à l'horizon 2050.

3) parce que nos pays voisins réussissent tous le développement des énergies renouvelables et que seule la France, plombée par le nucléaire, se retrouve « le mauvais élève » (d'autres diront « dans le wagon de queue »). En tant qu'Européen mais aussi Français, cela me désespère pour mon pays.

4) parce que le nucléaire pose de graves problèmes pour l'environnement :

- **Certes il produit peu de CO2** (quand même 66 g/ kWh en considérant le cycle complet), **mais il disperse bien d'autres GES** (gaz à effet de serre) dans l'environnement, EDF se gardant bien d'évoquer les problèmes récurrents de fuites de gaz réfrigérant par exemple. Lire à ce sujet <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-Plus-de-1-000-kilos-perdus-dans-la-nature>
- **Le nucléaire utilise BEAUCOUP D'EAU !** Le refroidissement des centrales nucléaires nécessite de prélever une grande quantité d'eau, en partie rejetée dans le milieu naturel à température plus élevée, et pour autre partie rejetée par les tours de refroidissement (aérogénérateurs). En été, cela va jusqu'à faire disparaître 15% de certains fleuves (Loire, etc...). Alors que 24% de notre eau est utilisée comme eau potable, 48% sert à l'irrigation et 6% à d'autres usages, ce sont 22% des consommations d'eau qui vont à l'énergie, notamment nucléaire ! À une époque où la ressource en eau questionne, peut-on prévoir ainsi de recourir encore davantage à ce « bien commun » pour satisfaire le lobby nucléaire ? Non !
- Ce besoin en eau, incontournable pour le refroidissement des centrales nucléaires, fragilise d'ailleurs les capacités de production d'électricité. **Déjà à plusieurs reprises des réacteurs ont dû être arrêtés durant l'été lorsque la ressource en eau venait à manquer** ou se retrouvait à température trop élevée.
- **Le nucléaire est responsable de la mort de milliers de poissons**, en cause les systèmes de refroidissement : au Blayais, 540 tonnes d'organismes vivants sont piégés chaque année !
- **Le nucléaire fonctionne selon le Principe de Carnot** (physique) : seul 1/3 (un tiers) de l'énergie primaire (l'uranium) est transformé en électricité. **Les 2/3 (deux tiers) restants se retrouvent rejetés dans l'environnement sous forme de chaleur.** Il ne s'agit pas d'effet de serre, mais bien de réchauffement direct. Or, ni les eaux du littoral, ni les eaux de nos fleuves, ni l'air au-dessus des aérogénérateurs ne devraient subir d'élévation supplémentaire de température, alors même que nous devons veiller à limiter tout réchauffement de notre environnement déjà trop impacté.
- **Les mines d'uranium sont exploitées sans réel respect, ni de la santé des travailleurs, ni des populations environnantes, ni de l'environnement.** De nombreuses études l'attestent.
- **L'uranium fait l'objet de très nombreux transports** depuis son extraction dans des pays éloignés, en passant par les différentes phases de traitement et d'enrichissement en France. Ces transports incessants génèrent des pollutions nombreuses (et du CO2).
- **Le nucléaire produit des déchets radioactifs, dont on ne sait pas réellement que faire :** là encore l'État avance à marche forcée, voulant imposer le projet CIGEO qui n'est pas validé !
- Au-delà de CIGEO, de nombreux autres sites français croulent sous les déchets nucléaires et polluent leur environnement.
- **Il est éthiquement inacceptable de léguer ces déchets nucléaires aux générations futures. Nul ne peut être complice de ce véritable crime !**
- Qui plus est, **nul ne peut garantir que l'enfouissement de ces déchets ne générera pas d'accident majeur.** L'IRSN et l'ASN eux-mêmes en témoignent.
- Lorsque les centrales nucléaires arrivent en fin de vie, leur démantèlement génère de nombreux déchets, notamment de béton et d'aciers. EDF et Areva souhaiteraient obtenir des dérogations de l'ASN pour pouvoir refondre les aciers dits TFA et les remettre sur le marché de l'acier, sans aucune traçabilité au-delà de la mise sur le marché, ce qui conduirait à disséminer la radioactivité résiduelle

dans les objets de la vie courante. D'ores et déjà un « Technocentre » nucléaire, véritable ferrailleur d'aciers radioactifs et fonderie de ces métaux, est envisagé par le lobby nucléaire (au Tricastin ou à Fessenheim). Ce projet porte de nombreuses questions éthiques et est d'ores et déjà refusé par 48 organisations de citoyens d'Alsace et du Bade-Wurtemberg.

Lire la « Déclaration de Fessenheim / Fessenheimer Erklärung » :

<https://stop-fessenheim.org/wp-content/uploads/2020/09/Fessenheimer-Erkl%C3%A4rung-D%C3%A9claration-de-Fessenheim-2020.12.22-2.pdf>

5) parce que le nucléaire est devenu une charge, voire un risque, au niveau géopolitique :

- Il n'y a plus d'uranium produit en France. Donc, le nucléaire n'assure pas notre indépendance énergétique, contrairement aux affirmations mensongères de nos dirigeants.
- L'uranium provient du Canada et d'Australie, mais aussi de pays avec lesquels la France a des relations « compliquées » sinon conflictuelles : le Kazakhstan, la Russie, le Niger, le Mali...
- Les centrales nucléaires sont potentiellement la cible de groupes terroristes ou de pays qui viendraient à nous menacer. Les attaques contre la centrale nucléaire de Zaporijjia illustrent clairement la menace qui pourrait peser sur nos centrales françaises, les hypothétiques EPR2 ne sont pas davantage à l'abri.

6) parce que le nucléaire pose clairement la question de la véritable démocratie :

- Le nucléaire requiert une gestion centralisée, pyramidale, donc anti-démocratique. Or, la France gagnerait à ouvrir son système décisionnel aux Régions, tel que le voudrait d'ailleurs la décentralisation.
- Preuve de ce déni de démocratie a été donné par le Président de la République Emmanuel Macron, lorsqu'il a « décidé » (!!!) le déploiement du nucléaire « à marche forcée » ! On ne peut mieux illustrer le **caractère autocratique** d'une telle déclaration.
- Parce que piétiner ainsi les travaux de la CNDP que vous présidez est une négation complète du Droit, ceci au motif qu'il s'agit de développer le nucléaire quoi que les travaux de la CNDP feraient ressortir. **C'est ABOLUMENT INACCEPTABLE ET VOUS NE POUVEZ PAS L'ACCEPTER !**
- Parce que nombreux sont les citoyens qui sauront se mobiliser, comme ils l'avaient fait à Plogoff, comme ils l'avaient fait dans la plaine du Rhin, comme ils l'avaient fait à Creys Malville, ce qui signifie qu'une fois encore le peuple devra entrer en lutte contre ses dirigeants, alors qu'il serait tellement plus sage que les dirigeants respectent le Débat que vous avez instauré !

7) parce que le coût réel du « nouveau nucléaire » est de plus en plus élevé :

- Le coût du nucléaire est de plus en plus élevé, alors qu'à contrario celui des énergies renouvelables baisse de plus en plus. Voir les travaux de la Cour des Comptes.
- Les EnR s'avèrent nettement moins chères à développer que le nucléaire.
- Les générations futures n'ont pas à subir les coûts de ce choix énergétique nucléaire, lourd de conséquences : pour des décennies s'agissant des centrales, pour des siècles s'agissant des déchets nucléaires.
- Le « retour d'expérience » de l'EPR de Flamanville devrait à lui seul prouver le fiasco économique du nucléaire. Il est temps d'en tirer des conclusions objectives et de cesser de croire aux affirmations mensongères des promoteurs de la filière.

- Avec ces 6, voire ces 14 EPR2, la France va ruiner ses contribuables. C'est aussi simple que cela !

8) parce que l'EPR est aussi un fiasco technologique :

- L'EPR est un fiasco technologique à Flamanville. Le soi-disant « retour d'expérience » n'a pas empêché qu'il le soit également à Olkiluoto (Finlande), à Hinkley Point (Royaume Uni), à Taishan (Chine) où l'un des deux EPR a dû être arrêté en juillet 2021.
- Les EPR2 ne seront que des répliques moins sécurisées desdits EPR, fleurons du fiasco français. Comme eux, ils cumuleront les déboires : problèmes de chantiers, problèmes industriels, malfaçons, cuves non conformes, soudures non conformes...etc.
- La France a perdu son savoir-faire nucléaire, du fait même de la gestion par sous-traitance en cascade opérée par EDF depuis de longues années. Et à ce jour, nous sommes obligés de faire venir des USA des soudeurs... pour réparer les malfaçons sur l'EPR de Flamanville.

9) parce qu'il n'y aura jamais assez de sites :

- Où donc implanter six, voire quatorze EPR2 ? : il n'y a pas en France de site disposant de suffisamment d'eau en continuité pour les refroidir !
- Parce que les fleuves se tarissent.
- Parce que le niveau de la mer monte.
- Parce que la sismicité doit être réellement prise en considération.

10) parce que le nucléaire est trop lent à construire, alors que le dérèglement climatique c'est maintenant !

- Non, un EPR ne se construit pas en cinq ou sept ans ! Et même si un EPR2 pouvait être construit en « seulement » dix ans (quel progrès déjà par rapport à l'EPR de Flamanville qui peut-être ne démarrera même pas en 2023), il ne sauverait pas le climat. Parce que le dérèglement climatique c'est maintenant.
- Or, la construction des EPR2 va requérir énormément de béton, donc produire énormément de CO2, ce qui va à l'inverse de l'objectif recherché.
- Alors que la construction d'éoliennes flottantes en mer nécessite moins de béton et est bien plus rapide.
- Alors que l'hydrolien pourrait être développé (grande façade maritime française, courants marins constants...)
- Alors que le photovoltaïque permet une grande décentralisation sur le territoire.

11) Et tout simplement, parce que le nucléaire est dangereux :

- **21 décembre 1952 – Chalk River (Canada)** – perte de refroidissement – explosion d'hydrogène et de l'enceinte – cœur du réacteur anéanti – pollution rivière – contamination d'ouvriers
- **26 octobre 1956 – Marcoule (France)** – incident grave – cartouche de combustible fondu (révélé par le CEA en 1958)

- **29 septembre 1957 – Maïak (Union Soviétique)** – accident grave – explosion d’un réservoir de déchets nucléaires liquides – contamination 800 Km² – Plus de 200 morts et 470 000 personnes exposées aux radiations
 - **7 octobre 1957 – Winscale, rebaptisé Sellafield (Royaume Uni)** – le cœur s’enflamme – produits de fission rejetés à l’extérieur
 - **24 mai 1958 – Chalk River (Canada)** – un élément combustible prend feu – contamination grave du site et de plus de 150 personnes
 - **14 novembre 1959 – Marcoule (France)** – rupture de gaines – contamination importante – irradiation des habitants du voisinage (pas avertis) – sérieuses contaminations du personnel lors des réparations.
 - **25 octobre 1958 – Vinča (Yougoslavie)** – accident de criticité – 6 chercheurs fortement contaminés.
 - **26 juillet 1959 : Santa Suzana (USA)** – fusion partielle du cœur
 - **21 janvier 1969 : Lucens (Suisse)** – cœur partiellement fondu
 - **17 octobre 1969 : Saint-Laurent des Eaux (France)** – réacteur A1 – fusion de 50 Kg de dioxyde d’uranium
 - **19 novembre 1971 : Monticello (USA)** – 190 m³ d’eau contaminée versée dans le Mississippi
 - **28 mars 1979 : Three Mile Island (USA)** – cœur partiellement fondu + relâchement radioactivité
 - **13 mars 1980 : Saint-Laurent des Eaux (France)** – réacteur A2 – fusion du cœur + fusion de 20 Kg d’uranium
 - **6 janvier 1981 : La Hague (France)** – incident grave – incendie de déchets radioactifs dans un silo de stockage non confiné
 - **26 avril 1986 : Tchernobyl (actuellement Ukraine)** – accident majeur + fusion du cœur + explosion + libération de radio-isotopes dans l’atmosphère – évacuation de 250 000 personnes – cancers et morts de liquidateurs
 - **19 octobre 1989 : Vandellos (Espagne)** – incident grave niveau III INES – incendie – pollution radioactive
 - **25 octobre 1992 : Sosnovy Bor (Russie)** – incident grave – destruction élément combustible
 - **6 avril 1993 : Tomsk-7 (Russie)** – emballement d’une réaction en chaîne – explosion – rejet de matières radioactives dans l’atmosphère
 - **30 septembre 1999 : Tokaimura (Japon)** – réaction de criticité qui a tué 2 ouvriers
 - **27 décembre 1999 : Blayais (France)** – tempête entraînant une inondation – 3 réacteurs arrêtés
 - **15 février 2000 : India Point (USA)** – libération de vapeurs radioactives
 - **18 avril 2005 : Sellafield (ex Winscale)** - 83 000 litres de combustible liquéfié fortement radioactif, contenant environ 20 tonnes d’uranium et de l’acide nitrique concentré se sont échappés
 - **25 juillet 2006 – Forstmark (Suède)** - défaillance du système d’alimentation électrique de secours
 - **16 juillet 2007 – Kashiwazaki – Kariwa (Japon)** – incident grave suite tremblement de terre – départ de feu + pollution radioactive mer et sols
 - **4 juin 2008 – Krško (Slovénie)** – fuite sur le circuit primaire
 - **8 septembre 2008 – Le Tricastin (France)** – 2 barres de combustible nucléaire restent suspendues au-dessus de 155 autres barres du réacteur (dont certaines moxées) – risque majeur de criticité
 - **11 mars 2011 – Fukushima Daïchi (Japon)** – accident majeur conséquence d’un tsunami – perte de refroidissement – explosion – contamination majeure
 - **7 juin 2011 – Fort Calhoun (USA)** – inondation + incendie
 - **14 février 2014 – Wipp (USA)** – fuite radioactive suite mauvais conditionnement d’un container
 - **25 nov. – 8 décembre 2021 – Le Tricastin (France)** – très importante pollution de la nappe phréatique par du tritium
- **Ainsi que de très nombreux accidents nucléaires à caractère militaire, dont certains non déclarés.**

Le Président de l’Autorité de Sûreté Nucléaire lui-même affirme qu’un accident nucléaire majeur est possible en France ! Augmenter le nombre de réacteurs consisterait à augmenter la probabilité du risque ! Insensé !

Aujourd'hui il est temps de remettre à plat l'ensemble du système énergétique français et de renoncer à cette course en avant dans le mur !

Madame la Présidente Chantal JOUANNO, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Nationale du Débat Public, je tiens par la présente à vous remercier pour les efforts que vous avez entrepris pour l'organisation d'un débat public, que vous auriez aimé réellement démocratique, sur le projet de nouveaux réacteurs nucléaires dits EPR2, à Penly et ailleurs.

Mais je dois vous inviter à assumer totalement votre responsabilité en marquant, par un geste fort – certainement votre démission – votre refus de voir les travaux de la CNDP piétinés par Monsieur le Président de la République, Madame la Première Ministre, Madame la Ministre de l'Environnement et Monsieur le Président du Sénat.

Veillez croire, **Madame la Présidente Chantal JOUANNO, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Nationale du Débat Public**, en ma parfaite considération.



André HATZ